



Compte-rendu de Conseil du jeudi 24 février 2022

Secrétaire de séance : Claire LEROUX

Présents : Mmes Claire LEROUX, Cindy HOUARD, Stéphanie LEFEVRE, Sandrine VIVENOT, M Romuald DAUCHELLE, Philippe COUTEAU, Olivier MIELCAREK, Romain MOUTONNET, Franck SELLIER, Régis BLATRIER, Laurent ROCHARD

1- Approbation des comptes-rendus du 16 septembre 2022 et du 02 décembre 2022

2- Point Budget 2021

M Le Maire fait un point sur les résultats des budgets 2021

Au niveau du fonctionnement le résultat de clôture de l'année est de 33 785,02€

Au niveau de l'investissement le résultat de clôture de l'année est un déficit de 24 454,76 €. Ce déficit s'explique par le choix du conseil municipal de ne pas réaliser de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. En effet, le report cumulé étant conséquent, il paraît préférable de la réduire.

Les résultats cumulés sont donc :

- Fonctionnement : environ 110 975,82 €
- Investissement : environ 138 657,69 €

Le fonds de roulement de notre commune s'élève donc à 249 633,51 €

Ces chiffres sont imputés des subventions de l'année 2021 qui, vu les dates de fin de travaux, seront versées à notre commune au début de l'année 2022. Nous retrouverons donc ces recettes dans notre budget 2022.

3- Points Subventions en cours

a) Travaux de Voirie : Réalisation de trottoirs Rue de Cagny (partie basse)

À la suite des décisions prises lors du précédent conseil municipal, un dossier de subvention a été déposé au niveau du département (APV)

Pour rappel, le montant global de cette première phase s'élève à 47 396,26 € TTC soit 39 498,55.

En application du règlement du dispositif APV pour l'année 2022, le département nous informe des nouvelles grilles en vigueur :

- Les travaux d'infrastructures linéaires (bordures, trottoirs...) sont plafonnés à 100€ HT le ml

- Les travaux d'infrastructures de surface (chaussée, place...) sont plafonnés à 20€ HT le m².
- Taux de subvention pour notre commune : 55 % de l'assiette subventionnable.

Pour ce qui concerne ce dossier, il s'agit de travaux d'infrastructures linéaires

L'assiette subventionnable sera, dans notre cas, plafonnée à 19200 € HT soit 122ml + 70ml par 100€/ml

L'opération sera donc subventionnable à hauteur de 10560.00 € HT

Le reste à charge de la commune serait aux environs de 30 000 €.

⇒ La décision de réaliser les travaux « Rue de Cagny » est malgré tout maintenue.

b) Installation des Poches d'eau :

2 dossiers de subvention ont été déposés à la suite du conseil précédent.

Un premier dossier de DETR subvention à hauteur de 40%

Un second dossier au niveau du département (API) à hauteur de 40 %

Pour rappel, le montant de ce dossier est de 53 451,00 € TTC soit 44 884,00 HT.

Après acceptation des dossiers de subventions, le reste à charge de la commune serait d'environ 9500 €.

c) Réhabilitation ancienne salle de classe :

Un dossier de subvention (DSIL) est toujours en attente de validation. Pour rappel, le montant des travaux est de 38 494,77 € TTC soit 32 447,31 € HT.

Subvention sollicitée : 17 846,02 € soit 55 %

Après acceptation des dossiers de subventions, le reste à charge de la commune serait d'environ 14 500 €.

Le reste à charge de notre commune pour l'ensemble des projets serait de 55 000 € (subvention et FCTVA déduite)

4- Travaux d'électricité dans l'Eglise :

Un devis a été demandé pour remettre aux normes une partie de l'électricité au niveau de la montée vers le clocher de l'église.

En parallèle, un projecteur sera installé au-dessus de l'entrée principale de l'église et une prise de courant dans la petite salle située à gauche de l'entrée principale.

Devis proposé par l'entreprise Trosly Technique : 1 029,60 €
(Ce devis comprend le remplacement de deux hublots : école et arrière-mairie)

Accepté à l'unanimité

5- Installation des panneaux « STOP » :

Pour réduire les coûts, nos commandes ont été passées « Signature » partenaire du département (réduction de 50 % sur certains panneaux)

Le montant total du devis est de 3 230,81 € TTC soit 2692,34 HT

Pour finaliser la sécurisation de la rue de Cagny, 2 miroirs seront installés :

En face de la rue de la bascule

Au niveau du nouveau garage à l'entrée de St Christophe à Berry (côté Autrêches)

Le montant total du devis est de 2387,95 € TTC soit 1989,96 HT

Les marquages au sol seront réalisés par Aisne Application - Devis marquages au sol = 780 €

⇒ Déménagement des avertisseurs de vitesse à prévoir :

- Entrée de Sacy ?

- Entrée de Berry ?

6- Proposition clé de niveau Ecole de Sacy :

La proposition est faite de solliciter une subvention pour la sécurisation de l'école de Sacy avec la pose de barillets de niveau. Des demandes de devis vont être lancées. A voir car délai pour déposer le dossier court.

7- Installation barrière en bas « du Rou » :

Le conseil municipal avait pris la décision de monter une barrière pour interdire l'accès des véhicules à moteur dans le chemin du « rou ». Les raisons de cette décision sont multiples :

- Accès à la sablière dangereuse
- Voie sans issue (accès à une propriété privée)
- Problème d'écoulement d'eau en cas de forte pluie (détérioration des saignées dû aux passages des véhicules type quad ou moto)

Un Arrêté a été pris par la Commune depuis le 18 février pour interdire tous véhicules à moteur sauf autorisation.

Coût de la barrière = 1 716,13 €

8- Délibération facture d'investissement à payer :

9-

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le besoin de régler les factures des entreprises

1. ADEQUAT pour l'achat d'une barrière pivotante d'un montant de 1716,13€
2. COUVERCELLE pour le remplacement d'un poteau incendie d'un montant de 3468,00 €.

Cette facture étant à régler avant la mise en place du budget primitif 2022, elle sera réglée avec la possibilité budgétaire de 25% du montant maximum des travaux d'investissements prévus en 2021 soit 71 608,63 € x 25% = 17 902,15 €

La facture étant inférieure à ce montant-là, le conseil donne au Maire tous pouvoirs pour régler cette facture.

⇒ Adoptée à l'unanimité

10- Cérémonie inauguration de l'arbre et chèques cadeaux :

Les vœux du maire ayant été annulés cette année (pandémie), il est décidé d'organiser une cérémonie pour inaugurer le nouvel arbre sur la place de Sacy.

Cette inauguration aura lieu le 14 mai 2022 à 11h00

=> **Un nom devra être proposé lors du prochain conseil**

11- Repas Conseil Municipal - Personnel

Comme prévu, un repas réunissant l'ensemble des membres du conseil, le personnel et leur conjoint aura lieu le samedi 26 mars.

Le budget par convive est fixé à 40 €

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée